

PACTE DE GOUVERNANCE

2024



Association
Patronage Laïque du Pilier Rouge

2, rue de Fleurus 29200 BREST

02.98.41.89.76

www.plpr.fr

“ La gouvernance démocratique est un mode de gouvernance dans lequel le fonctionnement de l'organisation, la fabrication des décisions et les relations entre les membres sont régis selon des pratiques démocratiques fondées sur la transparence, la participation et la collaboration.

*Avisé, Gouvernance dans l'ESS : de quoi parle-t-on ?
Publié le 20 juillet 2023 - Mise à jour le 02 octobre 2023*

”

PRÉAMBULE

L'Association a fait le choix de bâtir un pacte de gouvernance afin de légitimer la prise de décision, de définir le parcours de la décision et de renforcer les liens entre les parties prenantes qui interagissent au service du projet associatif.

Le pacte de gouvernance a pour ambition de renouveler et d'améliorer les modalités d'organisation et de fonctionnement de la gouvernance, dans le but d'optimiser l'action associative que nous menons.

Ce pacte a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative menée entre septembre 2023 et mai 2024.

Ce travail collaboratif s'est appuyé sur des constats partagés par tous les acteurs impliqués :

- Trop forte concentration du pouvoir (bureau et direction)
- Multiplicité des sujets à traiter, qui nécessite plus d'espaces de réflexion et de diversité de compétences
- Manque de représentation et d'équité décisionnelle des parties prenantes dans le parcours de la décision (administrateurs, adhérents, habitants, partenaires, salariés)
- Difficultés de renouvellement au sein des instances CA et bureau

Ce pacte affirme la volonté politique des administrateurs d'impulser une dynamique fondée sur la concertation des parties prenantes en permettant à chacun de contribuer au bien commun par sa participation à la gouvernance de l'Association.

Ce pacte de gouvernance est soumis au vote de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2024. Il n'est pas figé et pourra faire l'objet d'amendements par délibération du Conseil d'Administration.

LES ACTEURS

FAIRE SOCIÉTÉ !



LES ADHÉRENTS

Ce sont les personnes physiques ou morales qui ont choisi d'adhérer à l'association du Patronage Laïque du Pilier Rouge.

Elles peuvent être des habitants du quartier ou des personnes de l'extérieur qui partagent les valeurs et les objectifs défendus par le PLPR.

LES BÉNÉVOLES

Ce sont les personnes qui offrent volontairement leur temps, leurs compétences et leur énergie pour soutenir les activités et les missions de l'Association, sans être rémunérées en retour.

Au PLPR, divers rôles sont occupés par des bénévoles : administrateurs, animateurs d'activité, éducateurs football, membres de la Roulotte, bénévoles à l'accompagnement scolaire, membres de l'espace de vie sociale, bénévoles pour les travaux et la logistique.

LES HABITANTS

Ce sont les résidents du quartier de Saint-Marc et du bassin de vie du Haut-Jaurès.

Les habitants peuvent participer aux activités organisées par l'Association, bénéficier d'accompagnement social, culturel ou encore être consultés lors d'études, de projets ou de prises de décision.

Les habitants ne sont pas forcément adhérents au PLPR.

LES PARTENAIRES

Ce sont des entités morales qui collaborent avec l'Association dans le cadre du déploiement du projet associatif. Les partenaires peuvent être des institutions (ex : ville de Brest, CAF, SDJES...), des associations loi 1901, des établissements scolaires notamment les écoles publiques du territoire d'intervention du PLPR (Petit-Paris et Pilier-Rouge)

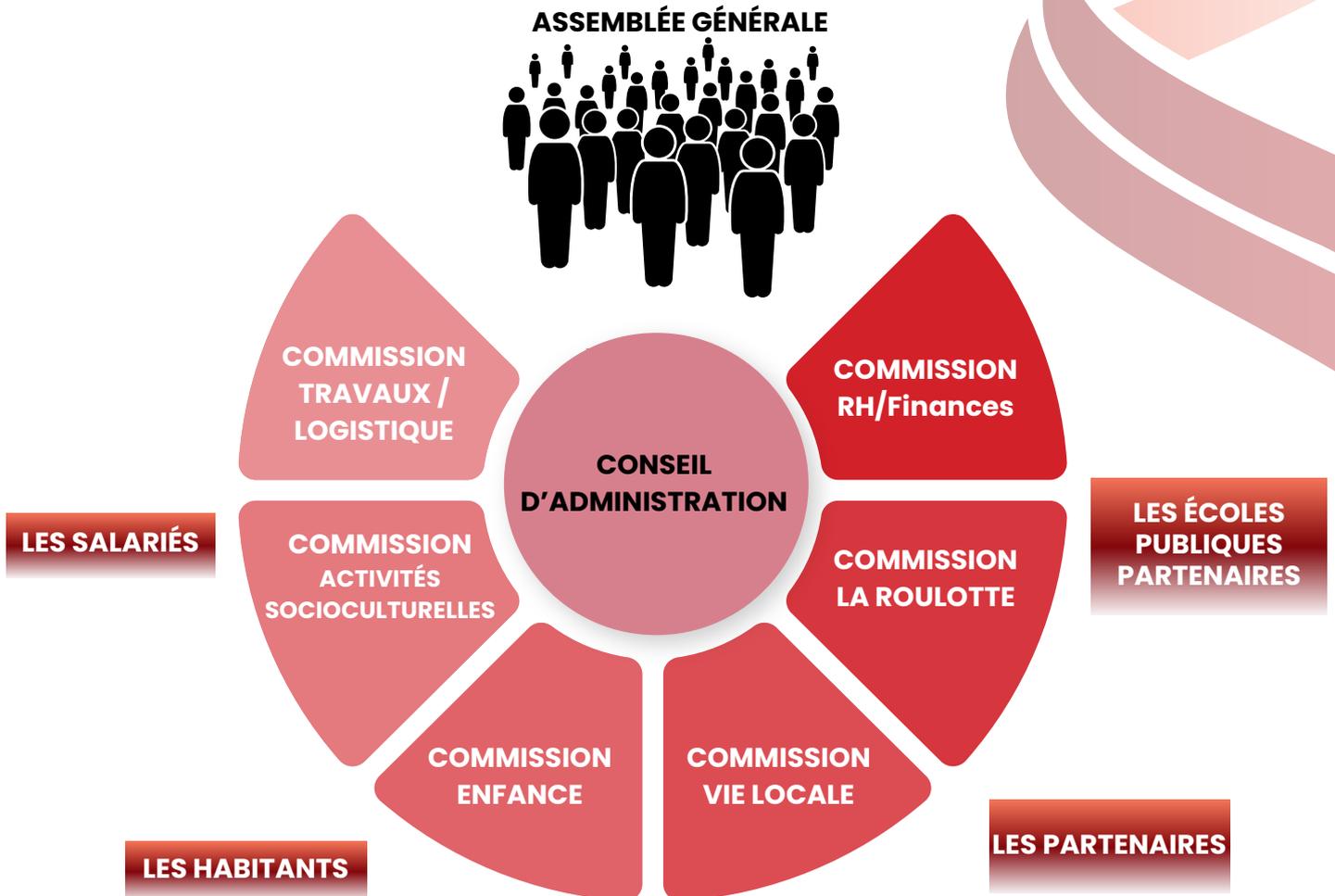
Les partenaires apportent des ressources financières, matérielles, humaines ou pédagogiques, ils sont essentiels dans le fonctionnement de l'Association.

LES SALARIÉS

Ce sont les personnes employées par l'Association pour assurer son bon fonctionnement. Les salariés occupent différents postes, allant de la direction de l'Association, en passant par la coordination et l'animation des activités, à l'entretien, la restauration ou encore le secrétariat, la comptabilité et la communication.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

1 CONSEIL D'ADMINISTRATION
6 COMMISSIONS THÉMATIQUES
1 PRÉSIDENT
6 VICE-PRÉSIDENTS

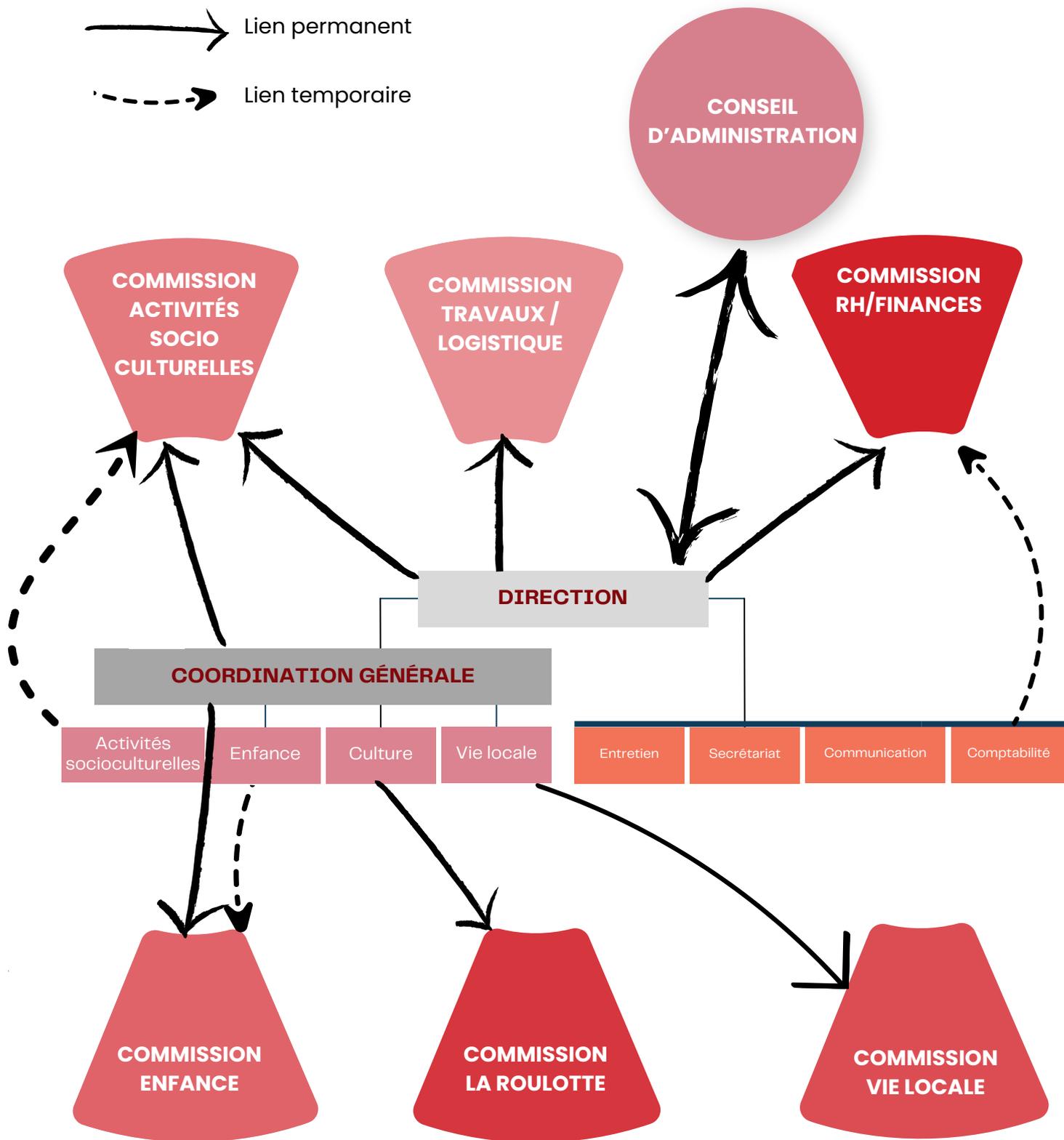


L'assemblée générale est l'instance qui détient le pouvoir souverain duquel découlent les autres pouvoirs : pouvoir exécutif et de surveillance. Elle élit un conseil d'administration composé de 12 à 24 membres. Les pouvoirs de surveillance et exécutif reviennent au conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit un président qui est, de fait, référent de la commission RH/finances et un administrateur référent pour chacune des commissions. Les administrateurs référents deviennent, de fait, vice-présidents.

Les commissions thématiques réunissent des membres du conseil d'administration ainsi que des représentants des parties prenantes non élues (écoles publiques partenaires, habitants, salariés, partenaires).

LES INTERACTIONS SALARIÉS / GOUVERNANCE



LA CARACTÉRISATION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Qui la compose ?

L'assemblée générale se compose de tous les adhérents du Patronage Laïque du Pilier Rouge à jour de leur adhésion à la date de l'assemblée.

Son rôle

- Défini le projet associatif
- Prendre connaissance du rapport d'activité, du rapport moral et financier
- Échanger sur le rapport d'activité de l'année écoulée et discuter des projets de l'année suivante
- Valider les comptes, donner quitus de leur gestion aux dirigeants et affecter le résultat
- Élire les administrateurs ou renouveler leur mandat

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Qui le compose ?

Le conseil d'administration se compose de 12 à 24 membres maximum, tous élus pour trois ans par l'assemblée générale. La direction participe aux réunions du conseil d'administration sans pouvoir prendre part au vote des résolutions.

Son rôle

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et ainsi réaliser tous actes et opérations qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale.

Chaque année, après l'assemblée générale, le conseil d'administration élit le président, les six vice-présidents et les administrateurs membres des commissions.

Le rôle du conseil d'administration est de définir les orientations stratégiques de l'Association, de veiller à la bonne gestion financière et administrative, de représenter l'Association auprès des partenaires et institutions et de garantir le respect de la mission et des valeurs de l'Association. Il supervise la mise en œuvre des projets et des actions.

LA CARACTÉRISATION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Qui les compose ?

La gouvernance s'appuie sur 6 commissions thématiques. Chacune d'entre elles est composée selon les sièges obligatoires définis, les autres sièges et les invités repérés.

Leur rôle

Les thématiques traitées par les commissions sont déterminées librement par le conseil d'administration. Les commissions doivent strictement respecter leur périmètre de délégation.

Elles émettent des avis qui seront présentés au conseil d'administration pour délibération. Les commissions ne peuvent prendre une décision qui se substituerait aux délibérations du conseil d'administration.

Ces commissions constituent un outil pérenne au service du pilotage du projet associatif. Les commissions se réunissent plusieurs fois par an et rendent compte des sujets traités au conseil d'administration pour éclairer ses choix.

Le rôle des administrateurs référents

Les administrateurs référents d'une commission sont statutairement vice-présidents. Leur rôle est de coordonner, en lien avec le salarié référent, les travaux de la commission, d'organiser les réunions et de gérer des dossiers liés à la thématique. Les vice-présidents peuvent être chargés de représenter l'Association auprès de partenaires, notamment pour le travail en réseau lié à la thématique de la commission.

Les administrateurs référents sont responsables de la planification des sujets à aborder en conseil d'administration. En amont de chaque conseil d'administration, ils assistent à la réunion préparatoire et y exposent tous les éléments issus des commissions qui seront à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Le rôle des salariés

Les salariés référents d'une commission apportent leur expertise et leur soutien aux membres de la commission dans les sujets à traiter.

Les salariés sont chargés de collecter, centraliser et diffuser les informations nécessaires au bon fonctionnement de la commission. Ils sont responsables de la préparation des réunions, de la rédaction des comptes rendus et de la gestion des documents et dossiers liés à la thématique de la commission. Les salariés assurent le suivi des décisions prises lors des réunions et veillent à leur mise en oeuvre.

Les salariés référents peuvent également jouer un rôle de médiateur et de facilitateur au sein de la commission en favorisant les échanges entre les membres, en encourageant la participation de tous et en veillant au respect des règles de fonctionnement de la commission.

LA CARACTÉRISATION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

COMMISSION RH/FINANCES

Sa composition

Sièges obligatoires

- Le président de l'Association
- Le vice-président élu référent de cette commission
- Le directeur (*sauf contre-indication émise par les deux élus référents*)

Autres sièges

- Jusqu'à 2 administrateurs membres du Conseil d'Administration

Invités repérés, conviés à certaines commissions en fonction de l'ordre du jour

- Le comptable de l'Association
- Le cabinet de commissariat aux comptes

Son rôle

Finances

- Validation et suivi des budgets prévisionnels (orientations budgétaires, proposition du budget annuel au CA, choix de la politique tarifaire, gestion des investissements ...)
- Étude de toutes les questions ayant une incidence budgétaire importante

RH

Les sujets RH sont abordés en soutien au directeur, qui possède une délégation totale dans la gestion des ressources humaines.

- Définition et analyse de la politique salariale de l'Association (formations, qualité de vie au travail, dialogue social, prévention et sécurité)
- Veille juridique liée aux évolutions conventionnelles
- Validation des process de recrutement des permanents
- Entretiens professionnels des permanents
- Gestion des carrières, des évolutions et/ou reconversions professionnelles

Ses Modalités organisationnelles

La commission RH/Finances se réunit autant de fois que nécessaire. La commission est convoquée par les élus référents et/ou le directeur.

Les comptes-rendus de la commission sont rédigés par le directeur. Ils sont strictement confidentiels et ne sont pas diffusés.

COMMISSION TRAVAUX/LOGISTIQUE



Sa composition

Sièges obligatoires

- Le vice-président élu référent de cette commission
- Le directeur

Autres sièges

- Jusqu'à 5 administrateurs membres du conseil d'administration
- Des adhérents

LA CARACTÉRISATION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Invités repérés, conviés à certaines commissions en fonction de l'ordre du jour

- Salariés
- La ville de Brest, les partenaires, les entreprises ...

Son rôle

- Recenser les travaux
- Soumettre au directeur et au conseil d'administration un plan pluriannuel prévisionnel en tenant compte des travaux à opérer en interne (bénévoles, adhérents) et par les entreprises extérieures ou encore par la ville de Brest
- Soutenir la direction dans le suivi du déroulement des travaux

Ses Modalités organisationnelles

La commission Travaux/Logistique se réunit autant de fois que nécessaire.

La commission est convoquée par l'élu référent et/ou le directeur.

Les comptes-rendus de la commission sont rédigés par l'élu référent ou le directeur.

Ils sont validés par le directeur puis diffusés aux membres du Conseil d'Administration.



COMMISSION ENFANCE



Sa composition

Sièges obligatoires

- Le vice-président élu référent de cette commission
- Le coordinateur général

Autres sièges

- Jusqu'à 5 administrateurs membres du Conseil d'Administration
- Jusqu'à 5 familles bénéficiaires des modes d'accueil enfance de l'Association
- Jusqu'à 3 enseignants de chaque école partenaire
- Jusqu'à 3 membres élus des Associations de parents d'élèves des écoles partenaires

Invités repérés, conviés à certaines commissions en fonction de l'ordre du jour

- Les salariés
- La ville de Brest
- La Caisse d'Allocations Familiales du Finistère (CAF)
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Autres

Son rôle

La commission Enfance discute et étudie, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, tous les projets liés aux besoins des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires.

LA CARACTÉRISATION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Elle travaille sur le déploiement du volet "enfance" du projet associatif comme par exemple la place des familles dans le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

La commission suit et analyse régulièrement les indicateurs du secteur enfance (fréquentation, provenance des familles, répartition des QF ...) et soumet des propositions d'amélioration ou de transformation au directeur et/ou au conseil d'administration.

Ses modalités organisationnelles

La commission enfance se réunit autant de fois que nécessaire.

La commission est convoquée par le coordinateur général après validation de l'ordre du jour par l'élu référent.

Les comptes-rendus de la commission sont rédigés par le coordinateur général. Ils sont validés par le directeur puis diffusés à l'ensemble du conseil d'administration.



COMMISSION LA ROULOTTE



Sa composition

Sièges obligatoires

- Le vice-président élu référent de cette commission
- Le Salarié en charge de la médiation culturelle

Autres sièges

- Jusqu'à 5 administrateurs membres du Conseil d'Administration
- Jusqu'à 12 adhérents
- Jusqu'à 8 personnes non adhérentes

Invités repérés, conviés à certaines commissions en fonction de l'ordre du jour

- Les salariés
- La ville de Brest, la Maison du théâtre, les partenaires, les prestataires ...

Son rôle

- Programmation culturelle dans le respect du budget alloué à la commission
- Organisation des événements culturels
- Prospective sur la démocratisation de l'accès à la culture

La commission dispose d'un budget de fonctionnement annuel dont elle seule a la responsabilité. Elle effectue sa programmation culturelle dans le strict respect de son budget annuel.

Ses Modalités organisationnelles

La commission Roulotte se réunit autant de fois que nécessaire.

La commission est convoquée par le salarié en charge de la médiation culturelle.

Les comptes-rendus de la commission sont rédigés par le salarié. Ils sont validés par le directeur puis diffusés à l'ensemble du conseil d'administration.

LA CARACTÉRISATION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE



COMMISSION VIE LOCALE



Sa composition

Sièges obligatoires

- Le vice-président élu référent de cette commission
- Le salarié en charge de l'animation de la vie locale

Autres sièges

- Jusqu'à 5 administrateurs membres du conseil d'administration
- Jusqu'à 10 adhérents
- Jusqu'à 10 habitants non adhérents

Invités repérés, conviés à certaines commissions en fonction de l'ordre du jour

- Les salariés
- Les partenaires associatifs
- La ville de Brest
- La Caisse d'Allocations Familiales du Finistère
- Le Conseil Départemental
- Les habitants

Son rôle

Cette commission discute et étudie, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, tous les projets liés à l'animation de la vie de quartier, en apportant une vigilance particulière au bien-être et à l'inclusion des habitants les plus isolés et fragiles. La commission assure le suivi, l'évaluation et l'écriture du projet social de l'EVS dans le respect des attendus de la CAF et de la ville de Brest. En ce sens, la commission assure une veille de l'observatoire social du territoire.

La commission dispose d'un budget de fonctionnement annuel dont elle seule a la responsabilité. Elle effectue ses choix opérationnels dans le strict respect de son budget annuel.

Ses modalités organisationnelles

La commission Vie Locale se réunit autant de fois que nécessaire.

La commission est convoquée par le salarié chargé de la vie locale.

Les comptes-rendus de la commission sont rédigés par le salarié. Ils sont validés par le directeur puis diffusés à l'ensemble du conseil d'administration.

LA CARACTÉRISATION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE



COMMISSION ACTIVITÉS SOCIOCULTURELES



Sa composition

Sièges obligatoires

- Le vice-président élu référent de cette commission
- Le directeur et/ou le coordinateur général

Autres sièges

- Jusqu'à 5 administrateurs membres du conseil d'administration
- Jusqu'à 5 administrateurs membres du conseil d'administration
- Jusqu'à 5 Adhérents
- Jusqu'à 2 associations partenaires

Invités repérés, conviés à certaines commissions en fonction de l'ordre du jour

- Les salariés
- La ville de Brest
- Les partenaires
- Les prestataires

Son rôle

- Proposition et validation la programmation des activités socioculturelles
- Renforcement du lien bénévoles/salariés
- Bilan du secteur
- Proposition de projets innovants
- Travail sur la politique tarifaire

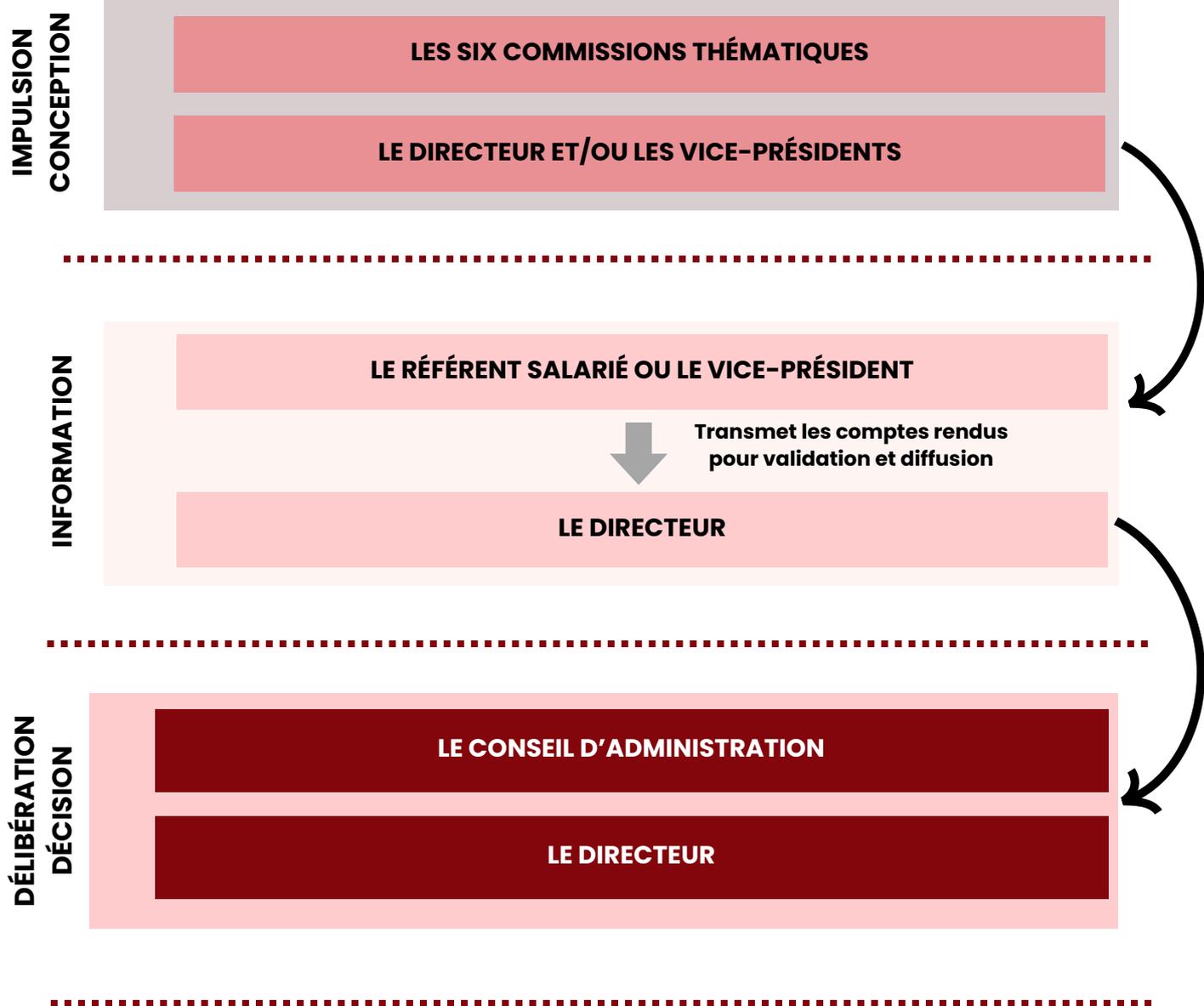
Ses modalités organisationnelles

La commission Activités Socioculturelles se réunit autant de fois que nécessaire.

La commission est convoquée par le directeur ou le coordinateur général.

Les comptes-rendus de la commission sont rédigés par le directeur ou le coordinateur général. Ils sont validés par le directeur puis diffusés à l'ensemble du conseil d'administration.

LE CIRCUIT DE DÉCISION



Comment a été conçu ce pacte de gouvernance

Ce pacte de gouvernance est l'aboutissement d'un travail collectif conduit entre septembre 2023 et mai 2024 par le conseil d'administration de l'association Patronage Laïque du Pilier Rouge.

Il a été conçu à partir du diagnostic de la gouvernance de l'association mené par la directrice.

- L'appui méthodologique a été apporté par Sophie DURIEZ, consultante, cabinet Kaléidoscope.
- Vote du pacte par le conseil d'administration le 18 avril 2024
- Validation du pacte par l'assemblée générale le 17 mai 2024



Patronage Laïque **du Pilier Rouge**

2 rue de Fleurus, 29200 BREST

02 98 41 89 76

www.plpr.fr

